

CHAMBRE DISCIPLINAIRE DE PREMIERE INSTANCE PACA CORSE

SECTION DES ASSURANCES SOCIALES

AUDIENCE DU 05.03.2020

PRESIDENT : EMILIE FELMY

DECISIONS RENDUES LE 31.07.2020

PLAIGNANT(S)	MEDECIN MIS EN CAUSE	GRIEFS	DISPOSITIF
SERVICE MÉDICAL DE NICE ET CPAM DES ALPES-MARITIMES	MÉDECIN GÉNÉRALISTE	<ul style="list-style-type: none">- Prescription à un assuré social de quatre arrêts de travail, périodes durant lesquelles ce même patient a procédé à des travaux pour son compte- Prescription erronée et injustifiée dès lors qu'il n'était ainsi pas établi que ce patient était dans l'incapacité totale d'exercer une activité salariée	TROIS MOIS DONT UN MOIS AVEC SURSIS PUBLICATION PENDANT DEUX MOIS DANS LES LOCAUX DE LA CPAM DES ALPES-MARITIMES
PLAIGNANT(S)	MEDECIN MIS EN CAUSE	GRIEFS	DISPOSITIF
CPAM DES BOUCHES-DU-RHONE	MÉDECIN GÉNÉRALISTE	<ul style="list-style-type: none">- Double facturation d'actes et facturation d'actes non effectués- Facturation de majorations de nuits non justifiées- Facturation injustifiée d'actes techniques et utilisation d'un code CCAM non justifié	DIX-HUIT MOIS DONT NEUF MOIS AVEC SURSIS PUBLICATION PENDANT NEUF MOIS DANS LES LOCAUX DE LA CPAM DES BOUCHES-DU-RHONE